

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 3 décembre 2012

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 8 novembre 2012

20 Association « Avenir de Creil »- subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FEVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO
M GRIMBERT,
Mme PORAS,
M. MACHU
Mme MAUPIN
M. CHEURFA

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme DINGIVAL
M. VILLEMMAIN
M. BERNARD-LUNEAU
Mme FEVRIER
M. TAHI
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI
Mme OYONO
Mme RIFFAULT
M. VARLET

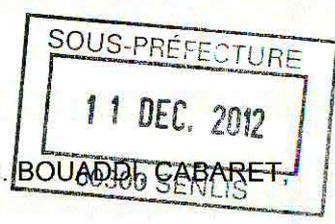
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 35

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Suite à la rénovation de la salle Gérard de Nerval, l'association « Avenir de Creil » souhaite se doter d'un nouveau praticable, d'une surface de 12m x 12m, sur laquelle les gymnastes artistiques réalisent des figures. Le coût d'achat est de 26 000 €. Une subvention de 3 000 euros est proposée.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 8 novembre 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, ne participe pas au vote.

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver l'attribution d'une subvention de 3000 € à l'association « Avenir de Creil » pour l'achat d'un praticable.

Article 2 : d'imputer la dépense sur des crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte n°65743/40/DB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 05 DEC. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 11 DEC. 2012

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 11/12/2012. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation:
Le Directeur Général des Services
Philippe Ratuy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

